



AVIS

CRÉATION DU SDIF DE MELUN

AU 01/09/2024

Ce vendredi 22 mars 2024, vous soumettez pour avis, aux représentants des personnels du CSAL de la DDFiP 77, la création du SDIF de Melun au 1^{er} septembre 2024.

Pour reprendre les propos que nous avons tenus lors du CSAL du 9 novembre 2023, faisons un peu l'historique du foncier dans nos services et la suppression des CDIF qui existaient dans le 77. Les cellules foncières dans les SIP ont été créés pour répondre à l'exigence de l'interlocuteur fiscal unique. Dans ce cadre, toute la technicité qui était nécessaire aux missions foncières a été diffusée vers les services. Les agents des SIP ont acquis cette technicité.

Solidaires Finances Publiques 77 déplore le manque de communication et d'information envers les agentes et les agents. En effet, ils entendent parler de la création de ce service depuis bientôt un an et sont toujours dans le flou avec leurs interrogations. Il devient difficile pour les agents de se projeter alors que la mise en place de ce service est pour demain.

La Direction a organisé 3 groupes de travail métier pour la création de ce service. Dans les documents il est indiqué que les chefs de services se sont rendus à ces groupes de travail accompagnés d'agents, mais aucun compte-rendu de ces GT n'a été communiqué aux agentes et aux agents concernés afin de leur permettre de connaître l'avancée des travaux. Solidaires Finances Publiques 77 regrette que l'ensemble des agents concernés par cette création de service n'ait été convié à ces groupes de travail, d'autant plus que certains agents y ayant participé n'étaient même pas affectés à la cellule foncière de leur service.

La convocation de l'ensemble des agents concernés aurait permis d'avoir une meilleure visibilité et des discussions sur la future organisation du SDIF de Melun.

Avec la création de ce service, on assiste à un retour en arrière avec une centralisation sur 2 pôles : Melun et Meaux. Certains collègues actuellement affectés en cellule foncière risquent de ne pas suivre leurs missions, car ils ne souhaitent pas intégrer le SDIF de Melun ou son antenne de Meaux, de ce fait il y a un fort risque de perte de technicité dans ce nouveau service.

Alors qu'avec la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité l'Administration mettait en avant le besoin de se rapprocher de la population, Solidaires Finances Publiques 77 constate que cette démarche a très vite été oubliée. Vous éloignez des usagers la technicité sur la mission foncière. En effet, il n'est pas prévu d'accueil sur les sites des SIP et la Direction prévoit même d'intégrer le SDIF dans l'expérimentation de l'accueil sur rendez-vous uniquement téléphonique. La création du SDIF va donc augmenter la charge de travail des agents en charge de l'accueil dans les SIP. En plus de devoir gérer l'accueil de leur service, celui des amendes, ils devront également le faire pour la matière foncière, tout cela sans effectifs supplémentaires.

La création du SDIF éloignera également la mission des agentes et agents désirant effectuer ce métier. Dorénavant les agents souhaitant travailler sur la mission foncière devront demander une mutation à Melun ou à Meaux. Vous diminuez alors l'opportunité pour les agents de se diversifier au cours de leur carrière. Les agentes et agents ne sont pas toutes et tous domiciliés à proximité de ces deux lieux d'implantation de la mission. Le déploiement du travail à distance n'est que transitoire pour les agents actuellement sur la mission. Solidaires Finances Publiques 77 demande la mise en place de TAGEFiP pour la mission foncière sur chaque résidence où elle est aujourd'hui traitée. Le but de cette demande est de conserver la mission au plus proche des agentes et agents mais aussi des usagers.

Solidaires Finances Publiques 77 constate un manque de considération de la part de la DDFiP 77 pour les agentes et agents extérieurs à Melun. En effet, seuls les agents de Melun auront le droit à une réunion en présentiel, les agents des autres services devront se contenter d'une visio. Ce manque de considération avait déjà été constaté en début d'année, la Direction avait indiqué qu'elle irait à la rencontre des agents concernés avant la fin du mois de janvier, nous sommes fin mars et les agents n'ont toujours pas eu de nouvelles de la Direction.

Vous créez un service unique mais pour sa mise en place vous procédez en divisant les équipes. Solidaires Finances Publiques 77 demande la mise en place d'une réunion unique en présentiel avec l'ensemble des agentes et agents concernés par cette restructuration. Toutes et tous doivent entendre les mêmes propos et assister à un seul et même débat.

La création de ce nouveau service va engendrer une perte d'effectifs sur les SIP, ce qui va conduire à un affaiblissement des structures. Lors des pics de charge dans les SIP, les agents des cellules foncières pouvaient prêter main forte aux autres agents du service. Désormais, les agents déjà surchargés devront faire sans cette aide supplémentaire et prendre en charge l'accueil pour les questions sur la matière foncière.

Les documents de travail ne nous donnent aucune information sur la localisation réelle du SDIF à Melun et son antenne à Meaux. Solidaires Finances Publiques 77 s'interroge sur l'implantation physique de ce service au 01/09/2024 mais aussi pour les années à venir, toute nouvelle arrivée au sein de ce service devant se faire sur les sites de Melun et Meaux.

Solidaires Finances Publiques 77 s'inquiète de la différence entre la situation des emplois au 1^{er} septembre 2024 et le nombre d'agents concernés par le projet de réorganisation. Les documents indiquent que le TAGERFiP de ce service sera de 75 emplois alors qu'il n'y aurait que 65 agents concernés par la réorganisation. Au-delà des 3 emplois créés pour la gestion de la taxe d'urbanisme, il resterait 6 emplois vacants dans ce futur service, soit 8 % de l'effectif total, il y a donc nécessité de pourvoir ces emplois lors du prochain mouvement local.

Solidaires Finances Publiques 77 émet des réserves sur la situation des effectifs au 01/09/24 avec un possible manque de moyens au regard de ces projections. De plus, la situation des emplois est une réelle inquiétude dans le contexte de suppression d'emplois à la DGFIP, l'expérience récente du NRP nous montre que les grosses structures nouvellement créées sont directement touchées par les suppressions d'emplois les années qui suivent.

Avec l'arrivée de nouveaux agents sur ce service, la question de la formation se pose, d'autant plus qu'il se pourrait que certains agents actuellement en poste ne suivent pas leur mission, cela augmenterait le nombre d'agents à former. Solidaires Finances Publiques 77 s'inquiète donc de la charge de travail supplémentaire pour les agents du SDIF qui devront également former les nouveaux agents.

Concernant le transfert de la gestion de l'assiette taxe d'urbanisme, même si l'on peut se satisfaire de récupérer une nouvelle mission avec 3 emplois de contrôleurs, il reste maintenant pourvoir ces emplois avec des personnels formés. De ce fait Solidaires Finances Publiques 77 se pose les questions suivantes :

- Les agents techniciens qui assuraient cette mission vont-ils la suivre ?
- À défaut, ce seront des agents néophytes qui seront sur la mission, quelles seront les formations mises en place ?

Si ce sont des agents néophytes que assureront cette mission, Solidaires Finances Publiques 77 craint une nouvelle fois la perte de technicité sur la mission par manque de sachant.

Enfin, Solidaires Finances Publiques 77 s'interroge sur l'ouverture de ce service à compétence départementale au 01/09/24, sans pré-configuration au préalable. En effet, passer de petites structures ayant des fonctionnements et domaines de compétences différents en matière foncière à une seule et unique structure sans transition progressive paraît ambitieux pour le fonctionnement du service, son organisation, la prise de repère des agents.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques 77 émet donc un avis défavorable sur la création du SDiF de Melun tel que présenté aujourd'hui.